

Collaborer Pour Réussir

Renseignements concernant l'inscription d'un client à un **PROGRAMME D'ALPHABÉTISATION ET DE FORMATION DE BASE** ou à un **PROGRAMME ACCÈS CARRIÈRES ÉTUDES**



LA PRÉSENTE BROCHURE a pour but d'aider toute personne qui pense inscrire un client à l'un des programmes d'alphabétisation et de formation de base (AFB), ou encore à un programme Accès carrières études (ACE) de la Ville d'Ottawa. Avant de se renseigner sur ces programmes, il faut tenir compte de plusieurs facteurs importants. Plus particulièrement, les responsables du programme s'attendent à collaborer avec le travailleur de soutien du client afin de déterminer si:

- ▶ le client a réellement besoin de suivre un programme d'alphabétisation ou ACE;
- ▶ le client est admissible à un programme d'alphabétisation ou ACE;
- ▶ une bonne communication est possible entre le travailleur de soutien, le client et le personnel du programme AFB ou ACE afin d'optimiser les chances de succès du client.

Il est important de comprendre les rôles et les responsabilités des intervenants lorsqu'un adulte souhaite s'inscrire à un programme AFB ou ACE.

Client

LE CLIENT doit avoir comme objectif d'améliorer ses compétences en lecture, en rédaction ou en mathématiques. Il doit également être en mesure de comprendre et de respecter les exigences du programme.

Travailleur de soutien

LE TRAVAILLEUR de soutien doit s'assurer que l'apprenant potentiel s'est fixé un objectif d'alphabétisation ou d'éducation, et qu'il est prêt et capable de suivre un tel programme. Par ailleurs, il doit aviser les responsables du programme AFB ou ACE du type de soutien continu qu'il est en mesure d'offrir à l'apprenant. Enfin, le travailleur de soutien doit communiquer ses coordonnées aux responsables du programme AFB ou ACE.

Spécialiste de l'alphabétisation

LE RESPONSABLE DU PROGRAMME AFB ou ACE peut être un coordonnateur de programme, un instructeur ou un tuteur. Il doit collaborer avec l'apprenant et le travailleur de soutien (le cas échéant) en vue de dresser un plan d'apprentissage qui fera l'objet de négociations, de surveillance et d'évaluations périodiques. Il doit également s'assurer que les coordonnées du travailleur de soutien sont inscrites au dossier de l'apprenant.

Votre client a-t-il besoin de suivre un programme d'alphabétisation et de formation de base?

De nombreux adultes n'avoueront jamais leur problème d'alphabétisation. Dans certains cas, ils ne reconnaissent même pas leurs lacunes. Voici certains indices qui pourraient laisser supposer que les faiblesses de votre client en matière d'alphabétisation lui nuisent.

Est-ce que votre client :

- ▶ pose très peu de questions relatives à divers documents imprimés (n'en tient pas compte, les néglige, ou y jette un coup d'œil et les met de côté pour plus tard)?
- ▶ pose un nombre excessif de questions relatives à divers documents imprimés?
- ▶ éprouve de la difficulté à remplir des formulaires avec exactitude et en entier?
- ▶ semble avoir besoin de l'aide d'une autre personne pour remplir des formulaires ou prendre des notes?
- ▶ « oublie » régulièrement ses lunettes?
- ▶ a très peu de documents imprimés à la maison et regarde beaucoup la télévision?
- ▶ devient agité, distrait ou même frustré lorsque vous consultez des documents imprimés?
- ▶ éprouve de la difficulté à donner suite à des directives écrites ou imprimées?
- ▶ se présente toujours trop tôt ou trop tard à ses rendez-vous (ou encore ne s'y présente pas), et ne les note jamais?
- ▶ a un enfant qui éprouve des difficultés à l'école, mais il n'est pas prêt à en discuter avec l'enseignant?

Votre client pourrait-il bénéficier de services d'alphabétisation et de formation de base?

Si vous avez des doutes, posez certaines des questions ci-dessous à votre client de façon très informelle. Engagez-le dans une véritable conversation – il ne s'agit pas d'un test!

- ▶ À quel point êtes-vous satisfait de vos compétences en lecture et en rédaction?
- ▶ Quel niveau scolaire avez-vous complété?
- ▶ Quel type d'école avez-vous fréquenté ou quel programme avez-vous suivi (éducation de base, école de formation professionnelle, programme d'éducation spécialisée, études avancées)? N'oubliez pas que les diplômes de douzième année ne s'équivalent pas tous.
- ▶ Vous rappelez-vous avoir déjà passé des tests permettant de déceler les difficultés d'apprentissage? Dans l'affirmative, quels étaient les résultats de ces tests?
- ▶ Quelles matières ou activités vous plaisaient à l'école et vous permettaient d'obtenir du succès?
- ▶ Dans quelles matières éprouviez-vous des difficultés?
- ▶ Vous êtes-vous déjà longuement absenté de l'école en raison d'une maladie, d'une suspension ou autre?

Exemples de questions relatives aux habitudes quotidiennes de lecture et de rédaction :

- ▶ Si vous regardez la télévision, consultez vous l'horaire télé? Lisez-vous les journaux? Si oui, quelles sections lisez-vous le plus souvent?
- ▶ Écrivez-vous des lettres ou des courriels à vos amis?
- ▶ Êtes-vous à l'aise pour remplir des formulaires et noter des messages téléphoniques?
- ▶ Quelles activités quotidiennes vous permettent d'appliquer vos compétences en mathématiques (par exemple, opérations bancaires, magasinage, cuisine, prise de mesures, passe-temps, autre)?
- ▶ Avez-vous un ordinateur à la maison? Si oui, l'utilisez-vous?

ADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES D'ALPHABÉTISATION ET DE FORMATION DE BASE (AFB)

But des programmes AFB

Les programmes AFB aident les adultes à améliorer leurs aptitudes de communication, de calcul et d'autogestion dans le but de poursuivre des études, de se préparer à un emploi ou de conserver celui-ci, ou de favoriser une plus grande indépendance personnelle ou une participation accrue au sein de leur collectivité.

Les programmes AFB sont offerts aux adultes qui travaillent aux niveaux 1 à 5 des résultats d'apprentissage des programmes AFB de l'Ontario, tels qu'ils sont définis par le ministère de la Formation et des Collèges et des Universités (MFCU). Les critères d'admissibilité aux programmes AFB permettent d'identifier les apprenants adultes potentiels dont les besoins en matière d'apprentissage pourraient être comblés par les services éducatifs des programmes AFB. L'admissibilité à l'inscription est déterminée au moyen d'un filtrage initial ou du processus d'évaluation de chaque programme.

Il existe deux catégories principales de critères d'admissibilité aux programmes AFB :

1

Critères d'admissibilité à la pré-inscription

Les adultes admissibles à l'inscription aux programmes AFB doivent répondre aux critères suivants :

- ▶ être âgés d'au moins 19 ans (certaines exceptions sont possibles dans le cas des jeunes de 16 à 18 ans qui ont quitté le système scolaire régulier, et qui font preuve de suffisamment de maturité pour bénéficier d'un programme d'éducation pour adultes);
- ▶ résider en Ontario;
- ▶ posséder des aptitudes de communication et de calcul qui correspondent aux cinq niveaux de résultats d'apprentissage des programmes AFB de l'Ontario;
- ▶ ne pas avoir les compétences en lecture et en écriture nécessaires à leurs besoins quotidiens;
- ▶ ne pas avoir les compétences en lecture et en écriture nécessaires à l'obtention et à la conservation d'un emploi;

- ▶ communiquer de façon compétente en anglais ou en français;
- ▶ ne pas fréquenter les écoles de jour régulières financées par le ministère de l'Éducation, ni suivre un programme de crédit pour adultes;
- ▶ avoir le potentiel d'apprendre à améliorer leurs compétences en lecture, en rédaction et en mathématiques.

2

Critères d'admissibilité à l'apprentissage durable

Les apprenants adultes potentiels doivent démontrer leur volonté d'apprendre et leur capacité d'étayer leur apprentissage dans un contexte d'AFB. Plus particulièrement, les apprenants potentiels des programmes AFB doivent :

- ▶ se fixer des objectifs d'apprentissage réalistes;
- ▶ enregistrer des progrès dans un délai approprié (selon les prescriptions de chaque agence de prestation de programme);
- ▶ travailler de façon collaborative;
- ▶ travailler de façon autonome;
- ▶ respecter les autres apprenants et le personnel;
- ▶ s'engager à assister régulièrement aux cours de formation (selon les prescriptions de chaque agence de prestation de programme);
- ▶ adopter un comportement et une attitude responsables sur le plan social;
- ▶ comprendre et respecter le code de conduite applicable aux apprenants des programmes AFB.

Programme ACE

Le **programme ACE** peut aider les apprenants à se préparer à faire des études collégiales ou à conserver un emploi. Il s'adresse notamment aux apprenants qui souhaitent rafraîchir leur formation, compléter des cours préalables pour s'inscrire au collège, ou obtenir leur diplôme d'études secondaires. Les apprenants doivent être âgés d'au moins 19 ans. Ils peuvent également suivre des cours avec crédit dans une école secondaire pour adultes d'un conseil scolaire pertinent. Dans un tel cas, les apprenants doivent être âgés d'au moins 18 ans. Ils peuvent être admissibles à des équivalences de crédits, à des équivalences de maturité, ou encore à des crédits suivant l'évaluation et la reconnaissance des acquis.

Les responsables du programme pourraient vous demander de répondre à certaines des questions suivantes concernant votre client :

- ▶ Votre client a-t-il le potentiel d'apprendre à améliorer ses compétences en écriture, en lecture et en mathématiques?
- ▶ Votre client se sentirait-il à l'aise dans une classe composée d'autres apprenants ou en séance privée avec un tuteur bénévole?
- ▶ Croyez-vous que votre client serait capable de faire ses devoirs seul ou peut-il compter d'autres personnes pour l'aider?

- ▶ Votre client a-t-il un endroit convenable pour faire ses devoirs?
- ▶ Est-ce que certains aspects des problèmes de votre client nuisent à sa capacité d'acquérir de nouvelles notions?
- ▶ Quels sont les effets secondaires des médicaments de votre client, le cas échéant?
- ▶ Que pouvons-nous faire pour créer un milieu favorable à l'apprentissage de votre client?
- ▶ Quels éléments déclenchent la colère ou la frustration chez votre client?
- ▶ Comment saurions-nous que votre client éprouve du stress?
- ▶ Votre client s'est-il déjà comporté de manière violente envers d'autres personnes?

Acceptation d'un Client dans un Programme AFB

L'évaluation initiale peut inclure une entrevue qui permet de déterminer l'admissibilité de l'apprenant potentiel à un programme AFB. Le fait de passer une entrevue ne garantit aucunement l'acceptation à un programme AFB. Certains responsables de programme font subir des épreuves normalisées afin d'évaluer les aptitudes et le niveau d'alphabétisation, d'autres ont plutôt recours à des outils de diagnostic informels qui peuvent nécessiter l'utilisation d'un ordinateur.

Si votre client a été accepté dans un programme AFB :

Nous recommandons la tenue d'une réunion entre votre client, son travailleur de soutien (le cas échéant), et son enseignant ou un représentant du programme AFB. Une telle rencontre a pour but de définir les rôles et les attentes de chacun. Nous vous recommandons également de procéder à des réunions de suivi périodiques au cours desquelles les progrès de votre client feront l'objet d'évaluations et de discussions.

Pour que votre client obtienne des services en FRANÇAIS :

veuillez communiquer avec le programme ***Moi, j'apprends***, en composant le **613-748-3879** ou en écrivant à moijapprends@bellnet.ca.

Pour que votre client obtienne des services en ANGLAIS :

veuillez communiquer avec ***The ABC Line*** en composant le **613-233-3232** ou en écrivant à abcline@occl.ca.